



**DÉLIBÉRATION N° 26/21 DE L'AUE
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026**

SÉANCE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt juillet, le Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) s'est réuni au siège de l'AUE, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques CICCOLINI, Petru Antone FILIPPI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI, Hervé VALDRIGHI, Stefanu VENTURINI

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean ALFONSI à M. Jean-Jacques CICCOLINI
M. Ghjuvan' Santu Le MAO à M. Hervé VALDRIGHI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Julien PAOLINI

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Charles GIABICONI, Jean-Charles MARTINELLI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Charles VOGLIMACCI

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur Eric JALON, préfet de Corse
Monsieur Gilles GIOVANNANGELI, président du Conseil Exécutif de Corse

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Moana GARCIE, Adjoint au Payeur de Corse
Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et directeur délégué à l'Energie
Monsieur Ange NICOLAI, Directeur adjoint sécurisation et tutelle

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2010, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2012, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU** la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse.
- SUR** rapport de son Président,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

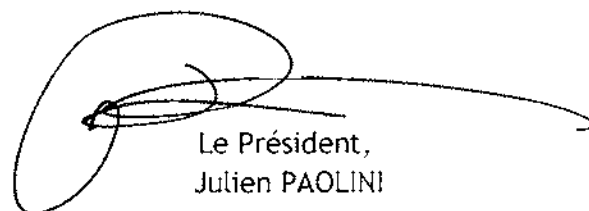
Ont voté POUR (17) : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques CICCOLINI, Petru Antone FILIPPI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan' Santu Le MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI, Hervé VALDRIGHI, Stefanu VENTURINI

ARTICLE PREMIER : APROUVE le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 22 06 2026 annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 20 juillet 2026


Le Président,
Julien PAOLINI



CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 22 DI GHJUGNU DI U 2026 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, le Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) s'est réuni au siège de l'AUE, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques CICCOLINI, Jean-Charles GIABICONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI, Marie-Anne PIERI, Stefanu VENTURINI

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Petru Antone FILIPPI à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Ghjuvan' Santu Le MAO à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Julien PAOLINI
M. Georges MELA à Mme Marie-Anne PIERI

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Charles MARTINELLI, Charles VOGLIMACCI

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur Eric JALON, préfet de Corse
Monsieur Gilles GIOVANNANGELI, président du Conseil Exécutif de Corse

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Ange NICOLAI, Directeur adjoint sécurisation et tutelle

Pour l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse :

Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et directeur délégué à l'Énergie
Ghjulia-Maria Defranchi, Directrice déléguée adjointe à l'aménagement du territoire
Monsieur Stefanu CARDI, Conseiller du Directeur
Madame Valérie PERONI, Cheffe du pôle finances
Madame Maryline ROCCA, Comptable

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du lundi 2 mars 2026

FINANCES/RH

1. Approbation du Compte Financier Unique 2025 de l'AUE
2. Modification de l'article 15 des statuts du personnel concernant le recrutement à durée déterminée

ENERGIE

3. Autorisation du Directeur à signer et à exécuter l'avenant n°1 à la convention « Transition énergétique et écologique » entre l'ARS, le Centre Hospitalier de Bastia, la SA Cliniques d'Ajaccio et l'AUE
4. Autorisation du directeur de l'AUE à signer un avenant à la convention de partenariat et de reversement de fonds dans le cadre du programme CEE TIMS entre le CLER Solutions et l'AUE
5. Autorisation du Président et du Directeur à signer et exécuter les conventions de partenariat entre l'AUE et les Communautés de communes, Communautés d'agglomération et tout groupement juridiquement constitué de communes, concernés par le Pacte Biancu porté par l'AUE
6. Autorisation du Président et du Directeur à solliciter un financement auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre du Pacte Biancu 2026-2028
7. Présentation de la démarche de référencement des accompagnateurs des ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique
8. Avenant n°1 à la convention relative au conseil et à l'accompagnement pour la rénovation énergétique et mise en place de subventions sous forme d'avance pour les logements dont des travaux de renforcement sont prescrits par les PPRT de Corse
9. Extension de la délégation donnée au Directeur pour l'attribution des primes aux communes et aux entreprises en matière de rénovation de logements (maisons individuelles et appartements) et de solaire thermique

ADMINISTRATION

10. Tarification et Méthodologie de Calcul des Prestations de l'AUE
11. Désignation des représentants de l'AUE aux instances élues de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)

QUESTIONS DIVERSES

Le Directeur procède à l'appel des membres et confirme au Président que le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir. Le Président ouvre alors la séance à 9h45.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du lundi 2 mars 2026

Le Président soumet à l'approbation des administrateurs le procès-verbal de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 1 Approbation du Compte Financier Unique 2025 de l'AUE

Le rapport est présenté par Mmes Valérie Peroni et Maryline Rocca.

Le Compte Financier Unique 2025 est présenté conformément à l'article 12 des statuts, selon une logique analytique distinguant les trois activités de l'Agence (administrative, CRE/MDE, commerciale).

M. le Directeur apporte des précisions complémentaires sur le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) qui impose une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement, sur la stabilité du budget de l'Agence depuis trois ans malgré la baisse relative de la dotation de la Collectivité de Corse, ainsi que sur le développement des activités commerciales, conformément à la recommandation formulée par la Chambre régionale des comptes dans son dernier rapport.

Le Président remercie le Directeur et les agents, et souligne l'engagement de la Collectivité de Corse en faveur du renforcement des effectifs de l'Agence qui a permis cette année de se rapprocher à nouveau de l'effectif cible de postes fixé dans le COP.

M. Antoine PERALDI interroge la Direction sur la sécurisation juridique de certaines procédures de marchés publics lorsque le maire concerné siège également au Conseil d'administration, et que l'AUE est candidate. M. le Directeur indique qu'une analyse juridique complémentaire sera réalisée et communiquée aux administrateurs.

Le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 2 Modification de l'article 15 des statuts du personnel concernant le recrutement à durée déterminée

Présentation du rapport par M. le Directeur.

L'article 15 des statuts du personnel permet actuellement le recrutement de salariés en contrat à durée déterminée pour exécuter des tâches de durée limitée et occasionnelle, sur une période ne pouvant excéder 18 mois. Pour répondre à des besoins opérationnels liés à son développement, l'Agence souhaite pouvoir recourir également au contrat à durée déterminée à objet défini (CDD de mission), dont le terme est lié à la réalisation d'un projet ou d'une mission précisément définie plutôt qu'à une date fixée à l'avance, sans excéder 36

mois, un tel contrat, réservé aux ingénieurs et cadres, ne pouvant être mis en œuvre qu'à condition d'être prévu par l'accord d'entreprise signé avec les membres du CSE le 9 avril 2026. Le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 3 Autorisation du Directeur à signer et à exécuter l'avenant n°1 à la convention « Transition énergétique et écologique » entre l'ARS, le Centre Hospitalier de Bastia, la SA Cliniques d'Ajaccio et l'AUE

M. le Directeur présente l'avenant à la convention conclue avec l'ARS et les établissements de santé partenaires, destiné à prolonger le dispositif d'accompagnement en matière de transition énergétique et écologique des établissements de santé de Corse. Il rappelle les actions déjà engagées et les perspectives ouvertes par cette prolongation.

Le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 4 Autorisation du directeur de l'AUE à signer un avenant à la convention de partenariat et de reversement de fonds dans le cadre du programme CEE TIMS entre le CLER Solutions et l'AUE

M. le Directeur présente l'avenant au programme TIMS visant à adapter la répartition des crédits afin de renforcer les actions de communication et l'organisation d'un événement régional en septembre 2026. Le Président invite les administrateurs à participer à cette manifestation.

Le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 5 Autorisation du Président et du Directeur à signer et exécuter les conventions de partenariat entre l'AUE et les Communautés de communes, Communautés d'agglomération et tout groupement juridiquement constitué de communes, concernés par le Pacte Biancu porté par l'AUE

M. le Directeur présente les conventions de partenariat à conclure avec les intercommunalités dans le cadre du Pacte Biancu.

Il est proposé d'autoriser le Président et le Directeur à signer les conventions particulières, sans nouvelle saisine du Conseil d'administration lorsque seules des adaptations rédactionnelles sont nécessaires. Le Président rappelle l'importance de la mobilisation des élus locaux pour promouvoir ce dispositif.

Le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 6 Autorisation du Président et du Directeur à solliciter un financement auprès de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre du Pacte Biancu 2026-2028

M. le Directeur expose l'intérêt de réaliser une étude pré-opérationnelle afin d'affiner la connaissance des besoins des territoires couverts par le Pacte Biancu et d'adapter, le cas

échéant, les objectifs du dispositif. Il propose de solliciter le financement de cette étude auprès de l'ANAH.

Le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 7 Présentation de la démarche de référencement des accompagnateurs des ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique

M. le Directeur présente le dispositif de référencement des accompagnateurs chargés d'assister les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique.

Face à l'ampleur du parc à rénover et à la complexité des parcours, qui freinent le passage à l'acte des ménages, il est proposé un parcours d'accompagnement unifié reposant sur un accompagnateur unique par ménage, articulé avec le dispositif MaPrimeRénov', et financé par une prime versée directement par l'AUE à l'accompagnateur. Il est également proposé d'ouvrir le référencement aux acteurs publics et d'assouplir le guide des primes pour moduler la prime d'accompagnement selon le type de logement.

Le Conseil d'administration est invité à autoriser le lancement du référencement, le conventionnement avec les accompagnateurs ainsi que la modification du guide des primes correspondante.

Le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 8 Avenant n°1 à la convention relative au conseil et à l'accompagnement pour la rénovation énergétique et mise en place de subventions sous forme d'avance pour les logements dont des travaux de renforcement sont prescrits par les PPRT de Corse

M. le Directeur présente l'avenant à la convention conclue avec l'État afin d'adapter les modalités de versement des subventions d'avance destinées aux propriétaires concernés par les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Cet avenant vise notamment à permettre l'examen de l'ensemble des dossiers éligibles.

Le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 9 Extension de la délégation donnée au Directeur pour l'attribution des primes aux communes et aux entreprises en matière de rénovation de logements (maisons individuelles et appartements) et de solaire thermique

Compte tenu des remarques formulées par la tutelle sur les modalités d'information du Bureau en cas d'extension de cette délégation à un volume important de dossiers, il est proposé de retirer ce rapport de l'ordre du jour afin de le retravailler et de le représenter dans une version plus détaillée et conforme aux attentes de la tutelle. Le Président souligne la nécessité de trouver un équilibre entre l'allègement de l'ordre du jour du Bureau et le maintien d'un contrôle effectif des élus sur l'individualisation des aides.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Rapport n° 10 Tarification et Méthodologie de Calcul des Prestations de l'AUE

M. Stefanu CARDI présente la méthodologie proposée pour le calcul des prestations réalisées par l'Agence. Ce nouveau cadre vise à harmoniser les modalités d'élaboration des offres de prix applicables aux différentes activités de l'établissement.

Le rapport est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 11 Désignation des représentants de l'AUE aux instances élues de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)

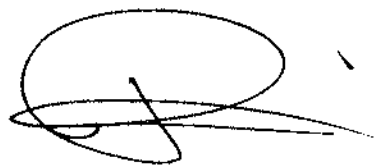
Présentation du rapport par Mme Ghjulia-Maria DEFRANCHI.

La FNAU fédère plus d'une cinquantaine d'agences d'urbanisme du territoire national, continental et ultramarin, organisées en clubs thématiques d'échange technique, et permet à l'AUE de porter les enjeux corses auprès du ministère (notamment les discussions en cours sur une dotation d'agence d'urbanisme de droit commun). Chaque agence y est représentée par deux élus, pour des réunions une à deux fois par an dont les « Rencontres des agences d'urbanisme » chaque octobre. L'AUE devrait accueillir l'an prochain un club « urbanisme et paysage » réunissant des experts d'autres agences sur un site Corse. Il est proposé d'instaurer un point trimestriel avec les élus représentants sur l'actualité et les publications de la FNAU.

Se portent candidats : Mme Vannina MALLARONI et M. Julien PAOLINI.

Le rapport est mis aux voix, et les représentants proposés sont adoptés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les administrateurs de leur participation et lève la séance à 11h17.



Le Président de l'AUE
Julien PAOLINI



Le Directeur Général de l'AUE
Alexis MILANO